

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE MALAUÈNE
AR2024 PVL 6 68

ARRETE PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MALAUÈNE
CONCOURS DE PÉTANQUE – 05 MAI 2024

Le Maire de Malaucène,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2131-3 et suivants

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande réalisée par Monsieur Benjamin PAUL représentant l'association des parents d'élèves de Malaucène, dont le siège est situé à Malaucène, d'organiser un concours de pétanque le dimanche 05 mai 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association des parents d'élèves de Malaucène est autorisée à occuper le domaine public, parcelles cadastrées section AP n°01 et AR 849, en vue d'y organiser un concours de pétanque.

La circulation et le stationnement des véhicules motorisés seront interdits sur le boudrome des Palivettes le 05 mai 2024, à l'exception des véhicules de secours, de gendarmerie, des organisateurs et des participants à la manifestation.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du 5 mai 2024.

ARTICLE 3 : Cet arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : La responsabilité du demandeur sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence du présent arrêté.

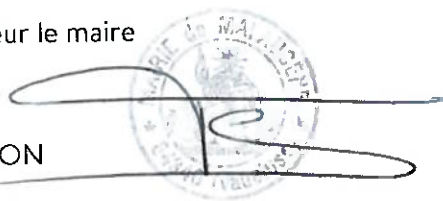
ARTICLE 6 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MALAUÈNE et le Policier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Malaucène.

Malaucène, le 16 04 2024

Monsieur le maire

F. TENON



Pièces annexées : 1 plan

Publié le 25 avril 2024

